



LIGUE DE FOOTBALL D'OCCITANIE



COMMISSION REGIONALE GESTION DES COMPETITION FEMININES

Réunion du 6 Mars 2019

Présents : **Mesdames C. CORNUS – K. VALCKE – M. KUBIAC**
Messieurs SUBTIL – AGASSE – THEVENIN – AGASSE

Le Procès Verbal de la réunion précédente est **APPROUVE** à l'**UNANIMITE**.

FEUILLES DE MATCHS

RAPPEL - Article – 139bis – Support de la feuille de match

Préambule

Pour toutes les rencontres de compétition pour lesquelles l'utilisation de la feuille de match informatisée (F.M.I.) est rendue obligatoire, la feuille de match est établie sur la tablette électronique du club recevant (« la tablette »).

Formalités d'après match

Le club recevant a l'obligation de transmettre la FMI dans **les 12 heures suivant la rencontre**. La **F.F.F.**, les Ligues et les Districts peuvent prévoir dans les règlements particuliers des épreuves un délai plus court pour la transmission de la FMI.

Une fois verrouillée par les différents utilisateurs de la FMI, elle ne pourra plus être modifiée et ce quels qu'en soient les motifs, sous peine de sanction.

Procédures d'exception

Compétitions soumises à la FMI

A titre exceptionnel, en cas d'impossibilité d'utiliser la FMI le jour du match, le club recevant doit toujours disposer d'une feuille de match papier de substitution. En tout état de cause, le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI sera examiné par la Commission compétente et sera susceptible d'entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité.

La feuille de match papier devra être scannée, adressée par mail et le score communiqué à la Ligue dans **les 12 heures suivant la rencontre**.

Annexe 5 – Dispositions Financières – Amendes Diverses

Non envoi de la Feuille de Match Informatisé par le club RECEVANT, après validation de l'Arbitre.

⇒ **Amende : 25 euros**

COUPE OCCITANIE FEMININE

Secteur OUEST

Les rencontres ci-dessous des 1/4 de finale sont programmées le 16 et 17 mars 2019

- DRUELLE / TOULOUSE F.C 2
- CRITOURIEN / BALMA
- RODEZ AV. 2 / MONTAUBAN 2
- AUCH / PORTET CAR. REC. 2

Secteur EST

Les rencontres ci-dessous des 1/2 de finale sont programmées le 16 et 17 mars 2019

- OL ALES / BEZIERS AS
- MONTPELLIER HSC / LATTES AS

REGIONAL 1

La Commission Régionale Gestion des Compétitions, au regard des éléments calendaires, et notamment de la chronologie initiale des matches,

Décide de programmer les rencontres non jouées sur les journées de rattrapage prévues au calendrier de la L.F.O.

La Commission se réserve la possibilité de modifier cette programmation en cas de nécessité.

Poule B

- LEGUEVIN US / FC EAUNES du 09.02.19 se jouera le 16.03.19 à 20h30
- RAMONVILLE US / AS PTT ALBI 2 du 10.02.19 se jouera le 17.03.19 à 15h00

REGIONAL 2 ACCESSION en R1

En raison de la qualification des clubs de DRUELLE F.C et PORTET 2 pour les 1/4 de finale de la Coupe Occitanie Féminine,

La Commission décide que les rencontres ci-dessous du championnat R2 FEM. ACCESSION R1 prévues le 16.03.19 sont reportées à une date ultérieure :

- DRUELLE FC / AS PARIN RIGAUTOU
- PORTET CAR REC 2 / ALBI U.S

La secrétaire de séance

C. CORNUS

Le Président de Séance

Didier SUBTIL